

## FICHE CURSUS

### Département : Erudition

### Discipline : Histoire de la musique

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'histoire de la musique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

#### Professeur

Claire Paolacci

#### Organisation du cursus

*Discipline complémentaire optionnelle*

Durée : 3 ans

Durée hebdomadaire des cours : 2 heures

Condition d'accès : pour les élèves en 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé de cycle instrumental et ceux en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) instrumental.

Evaluation :

- **Première année** : histoire de la musique des origines à la Renaissance. Evaluation dans le cadre du cours avec le professeur.
- **Deuxième année** : histoire de la musique des XVIIe et XVIIIe siècles. Evaluation dans le cadre du cours avec le professeur.
- **Troisième année** : histoire de la musique du XIXe siècle à nos jours.

Examen devant un jury composé de 2 professeurs invités, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Obtention de l'Unité de Valeur du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) avec la Mention Bien ou Très Bien. La mention Assez Bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

Programme : un dossier écrit et sa présentation orale de 30 minutes, sur un sujet choisi avec le professeur.

*Pour obtenir le DEM d'histoire de la musique :*

- UV principale d'histoire de la musique, mention Bien ou Très Bien
- UV de formation musicale niveau 3cspé, mention Bien ou Très Bien
- UV d'analyse, mention Bien ou Très Bien
- UV de musique de chambre ou certificat d'assiduité de pratique collective (chorale, orchestres)
- une UV complémentaire (écriture, instrument)

Examen devant un jury composé de 2 professeurs invités, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Obtention de l'Unité de Valeur du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) avec la Mention Bien ou Très Bien. La mention Assez Bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

Programme : un dossier écrit et sa présentation orale entre 45 minutes et une heure, sur un sujet choisi avec le professeur.

*Discipline complémentaire obligatoire au CPES instrumental*

Durée : 1 an

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Condition d'accès : uniquement pour les élèves en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) instrumental.

Contenu des cours : histoire de la musique des origines à nos jours.

Evaluation : Contrôle continu